

OMPI



WO/PBC/WG/07/3
ORIGINAL : anglais
DATE : 3 juillet 2007

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

GRUPE DE TRAVAIL DU COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET

Genève, 27 avril 2007

RAPPORT

adopté par le groupe de travail

1. Une session officielle du Groupe de travail à composition non limitée du Comité du programme et budget (PBC), ci-après dénommé “groupe de travail”, s’est tenue au siège de l’OMPI le 27 avril 2007. La liste des participants fait l’objet de l’annexe I du présent document.

ÉLECTION D’UN PRÉSIDENT

2. Le groupe de travail a élu M. Usuma Sarki (Nigéria) président ad hoc. Mme Carlotta Graffigna (directrice exécutive et contrôleur de l’OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

3. L’ordre du jour, qui a été adopté, fait l’objet de l’annexe II.

EXAMEN DU MANDAT DU COMITE D'AUDIT DE L'OMPI

4. Le Secrétariat a rappelé que la présente session s'inscrit dans le cadre du suivi de la décision prise par les assemblées, à leur session de septembre 2006, de convoquer une réunion d'un groupe de travail à composition non limitée du Comité du programme et budget (paragraphe 188.c) du document A/42/14). Le groupe de travail devait passer en revue le mandat du Comité d'audit et élaborer une proposition sur les ressources adéquates à prévoir pour le Comité d'audit y compris la possibilité d'un secrétariat indépendant. Le groupe de travail est chargé d'examiner la Charte de l'audit interne, ainsi que la structure et les ressources nécessaires aux fins de l'efficacité de l'audit et de la supervision internes à l'OMPI.

5. Le groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 14 décembre 2006, pour examiner ces questions. Le rapport sur cette session et les documents y relatifs sont reproduits dans le document WO/PBC/WG/07/2.

6. Le Comité d'audit a depuis examiné ses méthodes de travail et son mandat lors de sa quatrième session, tenue à Genève du 26 au 29 mars 2007. Les modifications qu'il a proposées figurent dans l'annexe III.

7. Les délégations de l'Algérie, de l'Allemagne, du Brésil, du Canada, de l'Espagne, des États Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Inde, du Maroc, du Mexique, du Pakistan, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Tunisie sont exprimées sur ce point de l'ordre du jour.

8. *Le groupe de travail :*

i) a pris note de l'exposé présenté par le Comité d'audit, ainsi que des observations formulées par un certain nombre de délégations;

ii) a noté que le Comité d'audit examinera les observations formulées par certaines délégations concernant son mandat lors de sa cinquième session, en juillet 2007;

iii) a demandé au Secrétariat de convoquer une session d'une journée du groupe de travail en septembre 2007, et de fournir au groupe de travail un nouveau document présentant des changements que le Comité d'audit souhaitera peut-être recommander concernant les modifications de son mandat jugées nécessaires;

iv) est convenu que, lors de sa session de septembre, il examinera à nouveau les recommandations du Comité d'audit concernant la révision de son propre mandat.

EXAMEN DE LA CHARTE DE L'AUDIT INTERNE, AINSI QUE DE LA STRUCTURE ET DES RESSOURCES CONSACRÉES À L'AUDIT ET À LA SUPERVISION INTERNES À L'OMPI

9. Le directeur par intérim de la Division de l'audit et de la supervision internes a présenté ce point de l'ordre du jour. Il a indiqué que la Charte de l'audit devait être revue deux ans après son adoption (paragraphe 28 de la Charte de l'audit). Le Secrétariat de l'OMPI examine actuellement des modifications qu'il pourrait être nécessaire d'apporter à cette charte. Ces modifications seront soumises pour examen à la cinquième session du Comité d'audit en juillet 2007, puis à la session de septembre 2007 du groupe de travail.

10. Le Comité d'audit a présenté des propositions de modification de la Charte de l'audit interne à la session du 14 décembre 2007 du Groupe de travail du Comité du programme et budget (voir le document WO/PBC/WG/06/2).

11. Les délégations des Pays-Bas et de la Suisse ont demandé à ce que les modifications proposées par le Secrétariat et le Comité d'audit soient reproduites en faisant ressortir les "changements apparents".

AJOURNEMENT DE LA SESSION

12. La session a été ajournée.

[Les annexes suivent]

I. ÉTATS MEMBRES/MEMBER STATES

*(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/
in the alphabetical order of the names in French of States)*

ALGERIE/ALGERIA

Boumediene MAHI, premier secrétaire, Mission permanente, Genève

ALLEMAGNE/GERMANY

Li-Feng SCHROCK, Senior Ministerial Counsellor, Trade Mark and Unfair Competition, Federal Ministry of Justice, Berlin

ARGENTINE/ARGENTINA

Inés Gabriella FASTAME (Srta.), Secretario de embajada, Misión permanente, Ginebra

BANGLADESH

Muhammed Enayet MOWLA, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BRÉSIL/BRAZIL

Guilherme de AGUIAR PATRIOTA, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Cristiano BERBERT, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

CANADA

Sara WILSHAW (Mrs.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

CHINE/CHINA

WANG Ying (Ms.) Project Administrator, International Cooperation Department, State Intellectual Property Office of the People's Republic of China, Beijing

EL SALVADOR

Martha Evelyn MENJIVAR CORTEZ (Srta.), consejera, Misión permanente, Ginebra

ESPAGNE/SPAIN

Victoria Dafauec MENÉNDEZ (Dña), Jefe de Servicio de Relaciones Internacionales OMPI-OMC, Departamento de Coordinación Jurídica y Relaciones Internacionales, Oficina Española de Patentes y Marcas, Ministerio de Industria, Turismo y Comercio, Madrid

ÉQUATEUR/ECUADOR

Sofia MORENO (Mrs.), Intern, Permanent Mission, Geneva

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Lisa CARLE (Ms.), Economic Counselor, Permanent Mission, Geneva

FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Ilya GRIBKOV, troisième secrétaire, Mission permanente, Genève

Maxim KOCHETKOV, Attaché, Mission permanente, Genève

FRANCE

Gilles BARRIER, premier secrétaire, Mission permanente, Genève

Patricia RENOUL (Mme), conseiller, Mission permanente, Genève

GRÈCE/GREECE

Aristoteles VOUSCOUCAS, Attaché/Intern, Permanent Mission, Geneva

HAÏTI/HAITI

Gladys FLORESTAL (Ms.), premier secrétaire, Mission permanente, Genève

INDE/INDIA

Mohinder GROVER, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')/IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)

Yazdan NADALIZADEH, Second Counsellor, Permanent Mission, Geneva

ITALIE/ITALY

Augusto MASSARI, premier secrétaire, Mission permanente, Genève

JAPON/JAPAN

Tsuyoshi ISOZUMI, Deputy Director, International Affairs Division, Japan Patent Office, Tokyo

MAROC/MOROCCO

M'hamed SIDI EL KHIR, conseiller, Mission Permanente, Genève

MEXIQUE/MEXICO

Juan Manuel SÁNCHEZ, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

NIGÉRIA/NIGERIA

Usman SARKI, Minister, Permanent Mission, Geneva

NORVÈGE/NORWAY

Gry Karen WAAGE (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

PAKISATAN

Syed Ali Asad GILLANI, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

PAYS-BAS/NETHERLANDS

Irene KNOBEN (Mrs.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

PORTUGAL/PORTUGAL

Elpídio SANTOS, Director, Directorate of Organization and Management, National Institute of Industrial Property, Ministry of Economy and Innovation, Lisbon

QATAR

Nasser I. AL-LANQAWI, Commercial Attaché, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA

PARK Seong-Joon, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ROUMANIE/ROMANIA

Livia PUSCARAGIU (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Dave WOOLF, C1 Policy Advisor, Intellectual Property Office, London

Pamela TARIF (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

SINGAPOUR/SINGAPORE

Pai Ching KOONG (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

SUISSE/SWITZERLAND

Alexandra GRAZIOLI (Mme), conseillère juridique, Division droit et affaires internationales, Institut fédérale de la propriété intellectuelle, Berne

Muriel SAKKAL (Ms.), attaché, Division multilatérale, Mission permanente, Genève

THAÏLANDE/THAILAND

Supavadee CHOTIKAJAN (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

TUNISIE/TUNISIA

Mohamed Abderraouf BDIQUI, conseiller, Mission permanente, Genève

TURQUIE/TURKEY

Ismail GÜMÜS, Patent Examiner, Turkish Patent Institute, Ankara

Yesim BAYKEL (Mrs.), Legal Advisor, Permanent Mission, Geneva

III. COMITÉ D'AUDIT DE L'OMPI/
WIPO AUDIT COMMITTEE

Geoffrey DRAGE

Gian Piero ROZ

IV. BUREAU/OFFICERS

Président/Chairman: Usman SARKI (Nigéria/Nigeria)

Secrétaire/Secretary: Carlotta GRAFFIGNA (Mme/Mrs.)(OMPI/WIPO)

V. BUREAU INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)/INTERNATIONAL BUREAU
OF THE WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Carlotta GRAFFIGNA (Mme/Mrs.), directrice exécutive et contrôleur, Bureau du
contrôleur/Executive Director and Controller, Office of the Controller

Nicholas TREEN, directeur, Division de l'audit et de la supervision internes/ Director,
Internal Audit and Oversight Division

[L'annexe II suit/Annex II follows]

OMPI



WO/PBC/WG/07/1
ORIGINAL : anglais
DATE : 27 avril 2007

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

**GROUPE DE TRAVAIL DU
COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET**

Genève, 27 avril 2007

ORDRE DU JOUR

adopté par le groupe de travail

1. Ouverture de la session
2. Élection d'un président
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Examen du mandat du Comité d'audit de l'OMPI (suite)
5. Examen de la Charte de l'audit interne de l'OMPI, ainsi que de la structure et des ressources consacrées à l'audit et à la supervision internes à l'OMPI (suite)
6. Clôture de la session

[L'annexe III suit]

ANNEXE III

PROJET DE MANDAT MODIFIÉ
DU COMITÉ D'AUDIT DE L'OMPI*

1. Préambule

À la session de septembre 2005 des assemblées des États membres, les États membres de l'OMPI ont approuvé la proposition du Groupe de travail du Comité du programme et budget relative à la création d'un comité d'audit de l'OMPI conformément à l'annexe II du document A/41/10.

2. Fonctions et responsabilités

Le Comité d'audit de l'OMPI est un organe indépendant et consultatif de supervision externe constitué d'experts. Il vise à aider les États membres dans leur rôle de supervision et à les aider également à mieux s'acquitter de leurs responsabilités en matière de gouvernance en ce qui concerne les diverses opérations de l'OMPI. Son mandat est le suivant :

~~2. Le Comité d'audit de l'OMPI aura le mandat suivant :~~

- a) *Promouvoir le contrôle interne par les moyens suivants :*
- i) évaluation systématique des mesures prises par la direction pour disposer de contrôles internes adaptés et efficaces et assurer leur fonctionnement;
 - ii) contribution, dans le cadre de sa fonction de surveillance, au maintien de critères de gestion financière les plus élevés possibles et au traitement de toute irrégularité;
 - iii) analyse de l'application et de l'efficacité du règlement financier;
 - iv) analyse de l'évaluation et de la stratégie de la direction en matière de risques;
 - v) supervision du projet relatif à la nouvelle construction. analyse des dispositions régulatrices dans des domaines tels que l'éthique, la divulgation financière par certaines catégories de personnel, la prévention de la fraude et les comportements répréhensibles.

* Les adjonctions qu'il est suggéré d'introduire dans le texte initial du mandat du Comité d'audit de l'OMPI sont soulignées et figurent en rouge ; les parties de texte qu'il est suggéré de supprimer sont barrées d'un trait horizontal ; les parties de texte non modifiées ne sont pas signalées.

b) *Cibler les ressources de supervision par les moyens suivants :*

~~i) — acceptation et approbation des plans et modalités d'audit interne et externe;~~

~~ii) — encouragement de la liaison entre les fonctions d'audit interne et externe;~~

i) analyse et suivi de l'efficacité de la fonction d'audit interne à l'OMPI;

ii) échange d'informations et de points de vue avec le vérificateur externe des comptes, y compris son plan d'audit;

iii) encouragement d'une coordination efficace des activités entre les fonctions d'audit interne et externe;

~~iii) iv) confirmation du fait que les arrangements en matière d'audit et de supervision ont été exécutés au cours de l'année afin de fournir les assurances requises par les assemblées des États membres.~~

c) ~~Suivre les résultats~~ Supervision de l'audit par les moyens suivants :

~~i) contrôle de la ponctualité, de l'efficacité et de l'adéquation des réponses de la direction aux recommandations d'audit;~~

ii) contrôle de la mise en œuvre des recommandations d'audit;

iii) contrôle de la remise et du contenu des états financiers conformément aux exigences du règlement financier.

~~iii) — confirmation du fait que les recommandations d'audit ont été mises en œuvre;~~

~~iv) — suivi de la mise en œuvre par le Secrétariat des recommandations faites par le Corps commun d'inspection (CCI);~~

~~v) — supervision de l'étude bureau par bureau recommandée par le CCI.~~

d) Le Comité du programme et budget peut demander le cas échéant au Comité d'audit d'analyser ou de superviser certaines activités, telles que le projet relatif à la nouvelle construction et l'étude bureau par bureau menée à l'OMPI, ainsi que tout autre projet important.

~~d) e) Le Comité d'audit fait les recommandations qu'il juge appropriées sur les questions relevant de son mandat au Comité du programme et budget.~~

~~3. — En outre, le Groupe de travail du Comité du programme et budget~~

~~Recommande que le Comité d'audit se réunisse périodiquement, en général tous les trimestres, et tienne les États membres régulièrement informés de ses travaux;~~

~~Recommande que les membres du Comité d'audit aient les qualifications et les compétences requises et soient élus pour une période de deux ans. Les membres doivent posséder des qualifications et une expérience suffisantes en audit, en comptabilité, en gestion des risques et dans d'autres domaines financiers et administratifs;~~

~~Recommande que lesdits membres aient ou acquièrent rapidement une compréhension des objectifs de l'Organisation, de sa structure et de sa culture, ainsi que des règles qui régissent son fonctionnement;~~

3. Composition

Le Comité d'audit se compose de neuf membres élus par la Comité du programme et budget.

La durée initiale du mandat des neuf membres est de trois ans à compter de leur nomination. Le Comité du programme et budget élit trois nouveaux membres en 2009, avec ensuite l'établissement d'un roulement entre les membres compte tenu de la nécessité d'assurer une continuité et de respecter la répartition géographique. Nul ne peut être membre du comité pendant plus de six ans. Les anciens membres du Comité d'audit peuvent redevenir membre du comité à condition que la durée de leurs mandats ne dépasse pas six ans au total.

Les membres du Comité d'audit choisissent un président et un vice-président pour une durée initiale de trois ans. Lors du choix du président, les membres du Comité d'audit sont conscients de la nécessité pour le président d'être présent à Genève périodiquement entre les réunions du comité.

En proposant des candidats en vue de leur élection par le Comité du programme et budget, les États membres veillent à ce que lesdits candidats possèdent des compétences et une expérience suffisantes en audit, en comptabilité, en gestion des risques et en ce qui concerne d'autres questions financières et administratives; le choix des membres devrait être dicté par des considérations liées à la compétence et à la répartition géographique.

~~Recommande que le comité possède~~ Le Comité d'audit devrait posséder collégalement des compétences dans les domaines suivants :

- a) connaissances techniques ou spécialisées en ce qui concerne les questions relatives aux activités de l'Organisation;
- b) expérience de la gestion d'organisations de taille similaire;
- c) compréhension des contextes plus larges dans lesquels s'inscrit le fonctionnement de l'Organisation, notamment de ses objectifs, de sa culture et de sa structure;
- d) compréhension approfondie de l'environnement institutionnel de l'Organisation et de ses structures redditionnelles;
- e) expérience de la supervision ou de la gestion au niveau élevé dans le système des Nations Unies.

Les nouveaux membres devraient connaître ou apprendre à connaître grâce à un programme d'initiation structuré organisé par le Secrétariat de l'OMPI les objectifs de l'Organisation, sa structure et sa culture ainsi que les règles pertinentes applicables.

4. Dépenses

Les dépenses des membres du Comité d'audit sont financées par l'OMPI conformément au règlement financier et au règlement d'exécution du règlement financier de l'Organisation.

5. Réunions et quorum

Le Comité d'audit se réunit régulièrement et au moins chaque trimestre officiellement. Le président du Comité d'audit peut convoquer des réunions supplémentaires le cas échéant.

Un minimum de cinq membres du Comité d'audit, dont le président ou le vice-président, doivent être présents pour que le comité puisse siéger valablement.

Le Comité d'audit peut inviter des fonctionnaires du Secrétariat de l'OMPI ou des tiers à participer aux réunions.

Recommande que le Comité d'audit soit composé de neuf membres désignés de la manière suivante :

a) — sept membres proposés par les États membres et élus par le Comité du programme et budget. La procédure de sélection doit être inspirée par les principes de compétence et de répartition géographique;

b) — un membre choisi par les sept membres susmentionnés du Comité d'audit sur la base de ses qualifications en tant qu'administrateur principal chargé de la supervision ou que haut fonctionnaire dans le système des Nations Unies;

c) — un membre choisi par les sept membres susmentionnés du Comité d'audit sur la base de ses qualifications en tant qu'administrateur principal chargé de la supervision ou que haut fonctionnaire en dehors du système des Nations Unies;

Recommande que le contrôleur et les vérificateurs externe et interne des comptes de l'OMPI et toute autre personne, si nécessaire, puissent assister aux réunions à l'invitation du Comité d'audit. La Division de l'audit interne de l'OMPI assurera les services d'appui du comité;

Recommande que le président du Comité d'audit soit désigné par les membres du comité;

6. Rapports et examen

Le Comité d'audit tient les États membres régulièrement informés de son travail. Plus précisément, après chacune de ses réunions officielles, le comité établit un rapport qui est transmis au Comité du programme et budget.

Le Comité d'audit examine, au moins tous les trois ans, l'adéquation de son mandat et de ses ressources et, le cas échéant, propose des modifications au Comité du programme et budget pour examen et approbation.

Le mandat du Comité d'audit est soumis à l'examen et au renouvellement périodiques des assemblées des États membres.

~~*Recommande de réexaminer le mandat, le fonctionnement et la composition du Comité d'audit à l'issue d'une période de deux ans.*~~

7. Secrétariat et budget

Le Secrétariat de l'OMPI fournit au Comité d'audit une assistance à temps partiel. Cette assistance est indépendante de la Division de l'audit et de la supervision internes de l'OMPI. Ces fonctions de secrétariat assurées à temps partiel comprennent un appui logistique et administratif. Ce service de secrétariat englobe la participation aux réunions du Comité d'audit et l'établissement de projets de rapports. En outre, le Secrétariat de l'OMPI met à disposition du personnel de la catégorie des administrateurs pour les activités de fond, y compris l'établissement de rapports de recherche et de documents de synthèse, et d'autres personnes, à la demande du Comité d'audit.

Le Comité d'audit peut, le cas échéant, obtenir des avis spécialisés auprès de tiers indépendants.

Dans son budget établi pour l'exercice biennal, l'OMPI prévoit un programme dédié au Comité d'audit, avec indication des coûts sur une base annuelle correspondant à au moins quatre réunions officielles de quatre jours chacune et plusieurs réunions d'information, le Secrétariat devant fournir un appui approprié.

8. Besoins en matière d'information

Suffisamment tôt avant chaque réunion officielle, le Secrétariat de l'OMPI communique au Comité d'audit les documents et les informations relatifs à son ordre du jour et toute autre information pertinente.

[Fin de l'annexe III et du document]